

HISTORIQUE

Barrage du lac Témiscouata

Le niveau du lac Témiscouata est contrôlé artificiellement par un barrage situé à environ un kilomètre en amont de la ville de Dégelis, qui a été érigé à la rencontre du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska. Le lac Témiscouata est d'une longueur de 45 km et d'une largeur de 5 km pour une superficie totale 67 km². Il est le second lac en importance sur la rive sud du fleuve St-Laurent. Il est la source de la rivière Madawaska qui se déverse dans le fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

Le barrage a pour fonction principale de régulariser l'apport d'eau pour des équipements hydroélectriques situés en aval de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la rivière Madawaska. Construit en 1930 par la St-John River Storage Company du Nouveau-Brunswick, le barrage a été acquis par Hydro-Québec lors de la nationalisation de l'électricité en 1963.

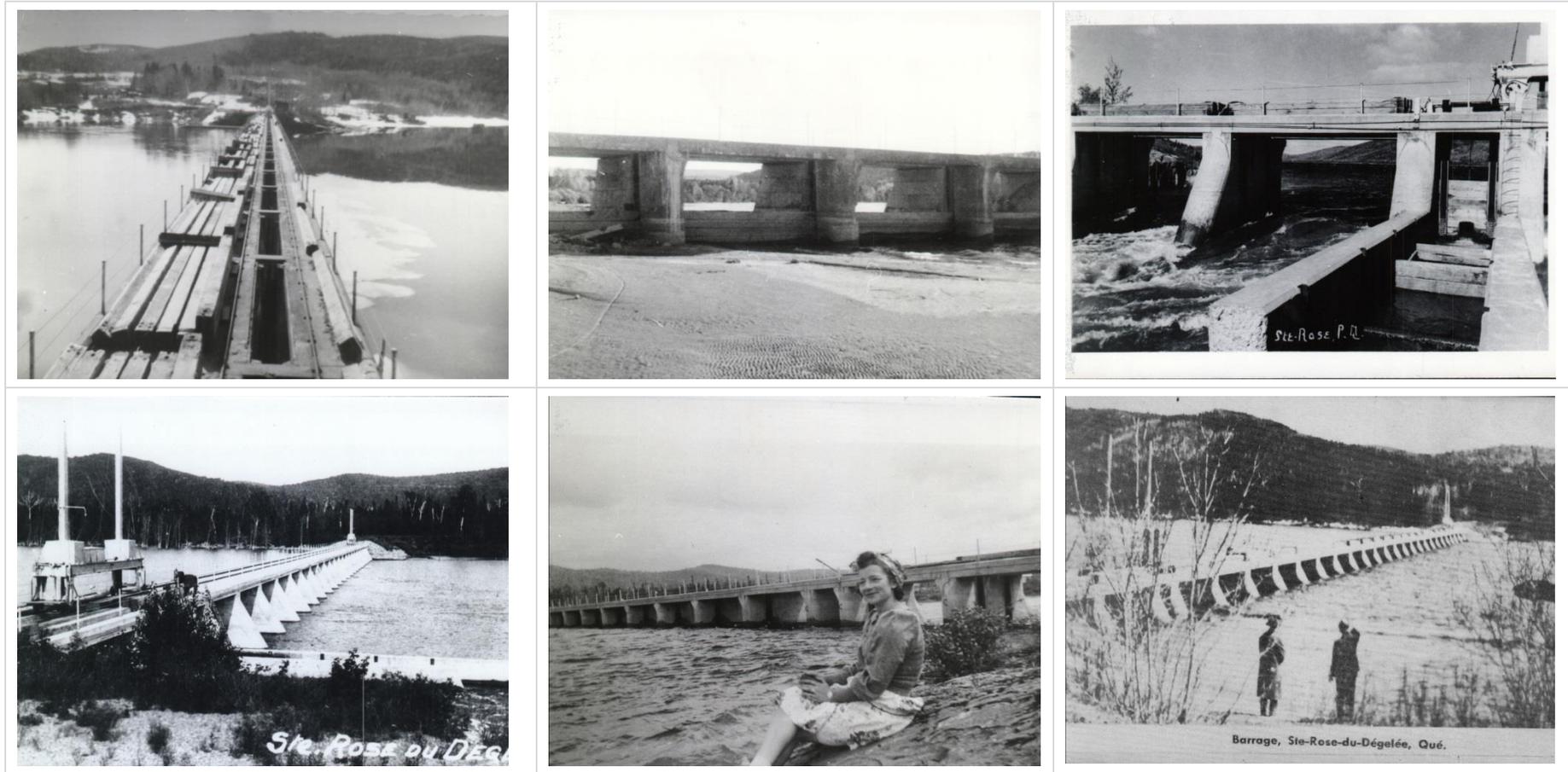
L'HISTOIRE DE SA CONSTRUCTION

Dans les années 1920, plusieurs actions de la compagnie Fraser au Nouveau-Brunswick sont directement supportées par le gouvernement du Québec. Cette situation aurait permis la construction du barrage au lac Témiscouata malgré les risques d'inondation, dans le seul but de fournir un potentiel électrique aux moulins Fraser de Grand-Sault et d'Edmundston au Nouveau-Brunswick.

En 1925, le ministre Veniot du Nouveau-Brunswick projette une construction hydro-électrique sur la rivière St-Jean à Grand-Sault. Malheureusement, cette rivière ne peut atteindre le potentiel escompté pour la centrale, soit 160 000 H.P. Pour réaliser le projet de la "St-John River Storage", compagnie filiale de la Gatineau Power, des travaux de barrage et d'éclusage s'imposent non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi au Québec. Cela signifie pour le sol québécois une inondation d'au moins 40 milles carrés pour le seul bassin tributaire du lac Témiscouata, des rivières et lacs Touladi, Squatec, de même que la disparition de quelques scieries et villages. De l'énergie produite, soit 160 000 H.P., seulement 5 000 ne seraient retenus par le Québec, à la condition de payer au prix coûtant de l'usine, plus les frais de transmission. Le reste de l'énergie servirait à faire produire les établissements de la compagnie Fraser.

En 1928, suite aux protestations de nombreux colons du Témiscouata et de Mgr Courchesne, le projet est abandonné. M. Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre du Québec, précise alors que ni la colonisation, ni l'agriculture ne seraient sacrifiées à l'industrie, qu'aucun territoire ne serait inondé par les bassins Touladi et Squatec et que les eaux du lac Témiscouata ne seraient pas élevées au-dessus du niveau des hautes eaux du printemps, soit 52 pieds. Deux ans plus tard, la compagnie filiale de la Gatineau Power a suffisamment renseigné les québécois des avantages futurs du barrage : ceux-ci acceptent de soumettre la rivière Madawaska au régime de régulation du débit, assumant ainsi un potentiel stable de génération à la centrale de Grand-Sault. La construction du barrage en 1930 a eu pour effet de hausser le niveau du lac d'une soixantaine de centimètres au-dessus du niveau habituel des hautes eaux pour atteindre 148,74 m. Le barrage permet donc d'emmagasiner 125 millions de mètres cubes d'eau supplémentaires dans le lac Témiscouata, soit moins de 6% du volume d'eau naturellement contenu dans le lac. Grâce à l'électricité de Grand-Sault, générée principalement par les eaux québécoises, les scieries et pulperies de la compagnie Fraser accroissent leurs productions.

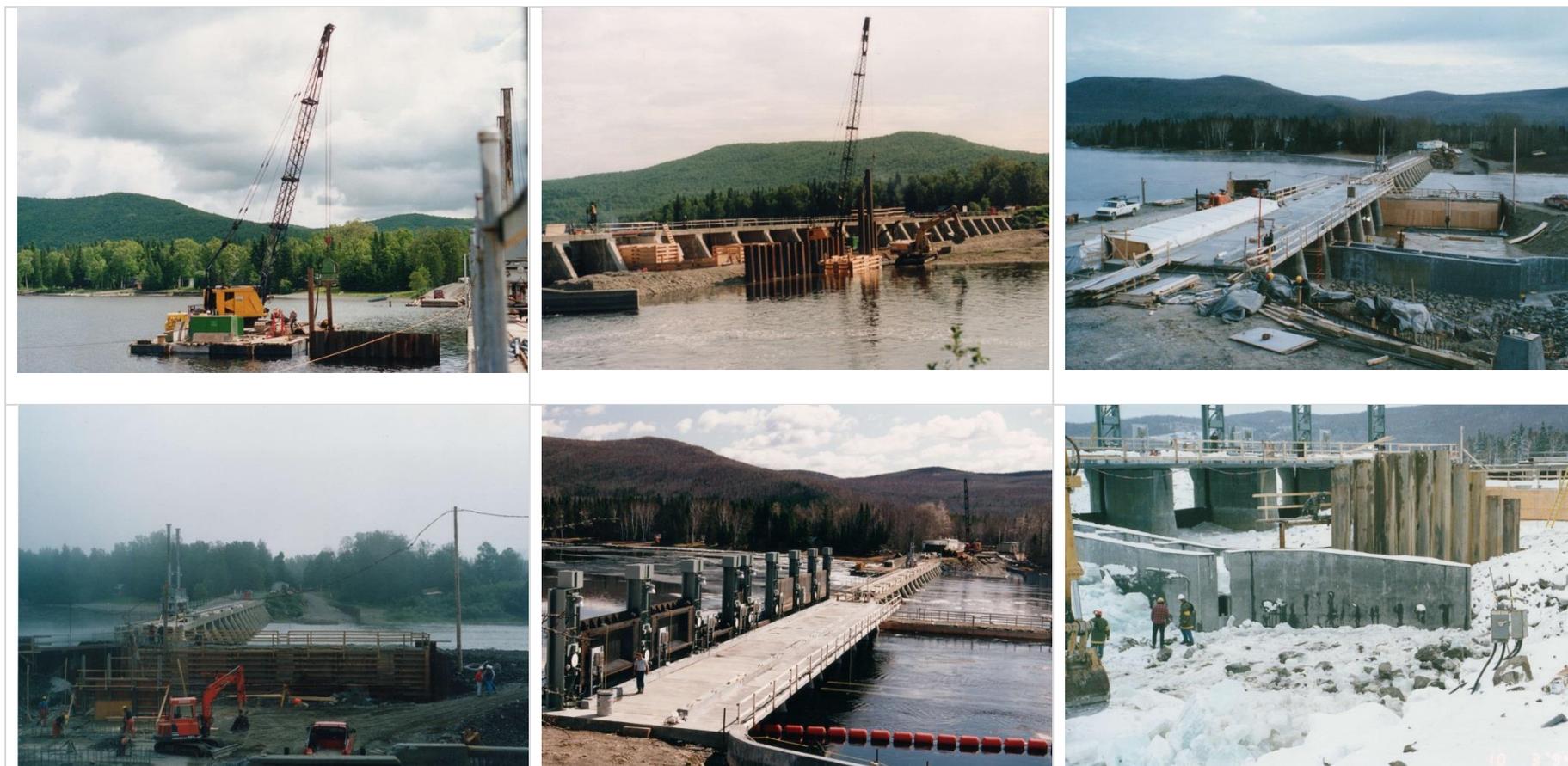
Le 1er mai 1960, la Commission hydroélectrique du Nouveau-Brunswick achète l'usine de Grand-Sault, mais la Gatineau Power continue de régulariser le débit à l'aide du réservoir. La compagnie Hydro-Québec opère le barrage à la demande de la Gatineau Power. En 1963, Hydro-Québec acquière le barrage lors de la nationalisation de l'électricité.



LA RECONSTRUCTION DU BARRAGE

Malgré d'importants travaux d'entretien effectués dans les années 60 et 70, des évaluations et analyses de la structure de béton réalisées au début des années 90, ont amené Hydro-Québec à envisager une reconstruction complète de l'évacuateur comme seule option efficace, sécuritaire et économique. Il était primordial qu'Hydro-Québec maintienne cet ouvrage en bon état d'opération car la rupture éventuelle de ce barrage aurait pu entraîner des dommages importants sur les rives de la rivière Madawaska, et une baisse subite du niveau du lac aurait été néfaste pour les diverses activités, infrastructures et utilisations du plan d'eau. En effet, depuis les années 30, la présence du barrage et de son nouveau réservoir a favorisé une appropriation du lac Témiscouata par les riverains et les différents usagers conduisant à la multiplication des utilisateurs, des utilisations du plan d'eau et des usages riverains.

Reconstruit en 1994-1995, le barrage/évacuateur du lac Témiscouata se trouve, dans sa plus grande partie, sur le site du barrage original. À l'exception faite du radier, tous les ouvrages en béton ont été reconstruits.



LE NOUVEAU BARRAGE

L'ouvrage se compose de 25 passes et d'une passe migratoire intégrée au nouvel évacuateur de manière à assurer la libre circulation du poisson. Le projet comprend une passerelle aménagée en porte-à-faux du barrage permettant un lien inter-rives pour les piétons et cyclistes, impossible auparavant. La passerelle sert également de lieu d'observation de la passe migratoire et donne accès à un site d'interprétation. Dans le cadre d'une entente avec la municipalité de Dégelis, un parc thématique, aménagé aux abords du barrage, met en valeur au moyen de panneaux d'interprétation, la faune, les dimensions historiques, dont l'histoire du barrage, ainsi que les dimensions archéologiques et patrimoniales du site.

